

14^e LÉGION

COMPAGNIE

de l'Air

SECTION

de Nanteua

BRIGADE

de Brénod

Nos de { la brigade 6
la section "

Du 6 Janvier 1945

PROCÈS-VERBAL
CONSTANT

relatif à l'audition
de M^r Hugonnet
(Lucien) Maire de Cham-
pдор, sur les méfaits
commis dans sa commune
par les T.O.

EXPÉDITION



GENDARMERIE NATIONALE

Ce jour d'hui dix Décembre mil neuf cent quarante-cinq
à dix heures,

Nous, soussignés Fleury, (Henri),
et E. Amy, (François),
gendarmes à la résidence de Brénod départe-
ment de l'Air, revêtus de notre uniforme et conformément

aux ordres de nos chefs, en vertu d'une commission royale de
(Air) et agissant en vertu d'une commission royale de
Monsieur le Juge d'Instruction à Nanteua en date
du 2 Décembre 1944 (transmission section n° 5503/3
du 5 même mois), à l'effet de procéder à une enquête
sur X... inculpé de pillages, incendies volontaires,
meurtres, arrestations et séquestrations arbitraires, avons
entendu :

" Monsieur Hugonnet, (Lucien), 36 ans,
cultivateur, Maire de Champdor, qui nous a déclaré :

" Au cours de leur passage dans ma commune en
juillet 1944, les troupes allemandes se sont rendues coupables
d'incendies volontaires. Elles ont incendié la ferme de
"la Bâtonnière" propriété de ma commune.

J'ignore le nom des officiers qui dirigeaient ces
opérations, je suis seulement qu'il s'agissait de troupes
alpines alors stationnées à Air-les-Bains (Savoie).

Aucun Français ne se trouvait parmi les allemands,
seuls quelques italiens faisaient partie de ces troupes et
exécutaient les fonctions de muletiers.

Je tiens à préciser que la colonne qui a passé dans
le village gardait prisonniers trois jeunes du Maquis.

Vu, transmis par le Commandant de la Brigade
à Monsieur le Juge d'Instruction à Nanteua
Le 9 Janvier 1945.
Juge d'Instruction
GENDARMERIE NATIONALE (A.N.)

Ces jeunes gens avaient le visage ensanglanté et les mains liées derrière le dos. Leurs gardiens ont refusé à la population l'autorisation de leur donner à manger.

Ce sont là les seuls méfaits commis par les allemands durant l'occupation.

Je n'ai rien à ajouter. "

lecture faite persiste et signe.

Deux expéditions destinées : la première, à Monsieur le Juge d'Instruction à Nantes ; la deuxième aux archives.

Dat et clas à Brémot le dix Janvier mil neuf cent quarante cinq.

J. Lœuff

J. Lœuff